



Compteur d'heures négatif et STC

Par **mamou47110**, le **15/09/2015** à **17:43**

Bonjour, je suis en CDD de 3 ans (CUI/CIE) depuis le 01/10/2013 dans une asso sportive. Mon contrat précise une modulation. rnJe déménage et donc j'ai donné ma démission. Mais mon compteur d'heures est négatif. Mon employeur veut compenser les heures dues (par ce compteur) par des jours de CP ou déduire des heures de mon mois de travail.rnrnEn a t il le droit ? ou savez-vous comment je dois "compenser" les heures non faites ? mon STC est au 30/09/2015. rnSi vous pouvez me répondre pour que je sache comment réagir. merci

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **07:53**

Bonjour,rnLa modulation indique une période, l'année ou la saison.rnSi la période n'est pas complète, il faut vérifier si l'accord de modulation prévoit autre chose comme:rn* un prorata temporisrn* un retour au calcul d'un salaire classique sans modulation.

Par **Lag0**, le **16/09/2015** à **08:20**

[citation] je suis en CDD de 3 ans (CUI/CIE) [/citation]rn[citation] j'ai donné ma démission. [/citation]rnBonjour,rnJ'ai un peu de mal à comprendre. La démission n'existe pas en CDD.

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **16:34**

On peut toutefois suspendre le CUI.
Le CUI est un contrat d'insertion qui permet le retour au monde du travail, voire un premier accès, à des personnes en grandes difficultés.
Mais il faut travailler et se lever de bonne heure parfois.
Mais dans le cas présent il s'agit plutôt d'un CUI/CAE plus que d'un CUI/CIE réservé aux entreprises du secteur privé.

Par **mamou47110**, le **21/09/2015** à **10:03**

Bonjour, en fait c'est un CUI/CAE (j'ai signé un emploi d'avenir). a la date anniversaire, on a la possibilité de "renégocier" le contrat et y mettre fin.
La saison reprend en septembre donc les heures non faites (mais payées depuis octobre l'an dernier) devaient être absorbées. Or si je pars fin septembre, je dois encore 100h. Sachant que j'étais en CP du 01/09 au 14/09 et que mon employeur m'a mise en CP du 21 au 30/09, peut-il déduire ces 100h de mon dernier salaire ?